

RAPPORT DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ

La présente mission consiste à établir un Etat des Installations Intérieures de Gaz conformément à la législation en vigueur :

Arrêtés du 6 Avril 2007- 2 Août 1977 – 22 Octobre 1969 – 24 Mars 1982 – Règlement Sanitaire Départemental Type



GAZ

éalisé en conformité avec la Norme XP P 45-500/A1 relative à l'installation de Gaz à l'intérieur des bâtiments d'habitation

En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

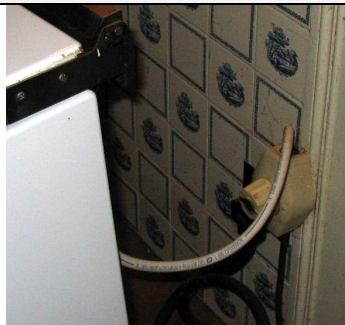
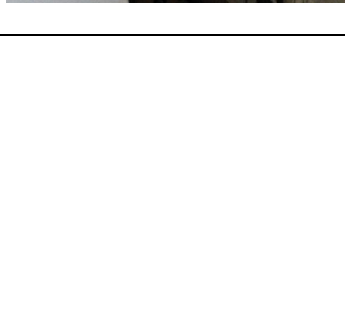

A	INFORMATIONS GENERALES	
A.1	DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : Habitation (maisons individuelles) Cat. du bâtiment : Nombre de Pièce : 6 Etage : Numéro de Lot : Sans objet Référence Cadastre : Section 2, Parcelle 17, Date du Permis de Construire : < 1948		Adresse : 29 rue principale 67360 Durrenbaech Escalier Bâtiment : Propriété de : Mme JULES Sophie 56 rue principale 67360 COLMAR Nature du gaz distribué : Propane Distributeur : Sans objet Installation alimentée en gaz : NON Installation en service le jour de la visite : NON
A.2	DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	
Nom : Mr. DURAND Denis Adresse : 56 Grand Rue 67360 MULHOUSE Qualité : Autres		Documents remis : Néant Moyens mis à disposition : Aucun moyen spécifique nécessité
A.3	EXECUTION DE LA MISSION	
Rapport N° : 0810/ABC/DEUBEL/GA Le repérage a été réalisé le 23/10/2008 Par : Arsène ANTONI N° certificat de qualification : CDP-IMM01193 Date d'obtention : 06/05/2008 Nom de l'organisme de qualification accrédité par le COFRAC : SGS		Date d'émission du rapport : 24/10/2008 Accompagnateur : Mr Weissreiner Organisme d'assurance professionnelle : GENERALI N° de contrat d'assurance : AL151789 Date de validité : 31/05/2009
A.4	SOMMAIRE	
INFORMATIONS GENERALES - PAGE 1 CONCLUSION - PAGE 1 IDENTIFICATION DES APPAREILS - PAGE 2 ANOMALIES IDENTIFIEES - PAGE 2 INSTALLATIONS INTERIEURES GAZ NON CONTROLEES OU PARTIELLEMENT CONTROLEES - PAGE 3		CONSTATIONS DIVERSES - PAGE 4 CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR - PAGE 4 ANNEXE - PLANS - PAGE 5 ANNEXE - PHOTOS - PAGE 5 ANNEXE - ATTESTATION DE COMPETENCE ET D'ASSURANCE - PAGE 6
B	CONCLUSION	
<p>L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service.</p> <p>(conduit d'évacuation des fumées du chauffe eau ne débouchant pas à l'extérieur)</p>		





C IDENTIFICATION DES APPAREILS

Localisation	Liste des installations intérieurs gaz (Genre, marque, modèle)	Type	Caractéristiques	Localisation sur croquis	Anomalies mises en évidence	Commentaires
RDC-Entrée	Cuisinière -	Non raccordé	Mesure CO : Non Mesure tirage : Non	AP001	NC	Entretien appareil : Non Partiellement contrôlé car : Alimentation en gaz non fonctionnelle
RDC-Entrée	Chaudière - JUNKERS - W250BS0020TA -	Raccordé	Puissance (kW) : 17,4 Mesure CO : Non Mesure tirage : Non Mesure débit : Non	AP002	NC	Entretien appareil : Non Entretien conduit : Non Partiellement contrôlé car : Alimentation en gaz non fonctionnelle

D ANOMALIES IDENTIFIEES

Points de contrôle	Anomalies observées	Libellé des anomalies et recommandations	Photos
C.9 Raccordement en gaz des appareils par tuyaux non rigides	A1	14 : la date limite d'utilisation du tuyau d'alimentation n'est pas lisible ou est dépassée (RDC- Entrée Cuisinière)	
C.10 Raccordement en gaz des appareils de cuisson par tube souple	A1	16c2 : le tube souple n'est pas équipé de colliers de serrage appropriés (RDC- Entrée Cuisinière) Remarque : Absence de collier de serrage	
C.13 Ventilation du local - Amenée d'air	A2	19.2 : l'examen visuel de l'amenée d'air du local équipé ou prévu pour un appareil d'utilisation a mis en évidence que la section de celle-ci est manifestement insuffisante (section d'orifice ou nombre de modules) (RDC- Entrée Cuisinière) Remarque : Pas d'amenée d'air direct dans local. Le détalonnage des portes insuffisant ne permet pas une amenée d'air indirecte appropriée	
C.25 Volume de protection ou enveloppe	A1	31b : l'appareil raccordé électriquement, est situé trop près de la baignoire ou de la douche (RDC- Entrée Chaudière JUNKERS W250BS0020TA)	



<p>C.13 Ventilation du local - Amenée d'air</p>	<p>A2</p>	<p>19.2 : l'examen visuel de l'amenée d'air du local équipé ou prévu pour un appareil d'utilisation a mis en évidence que la section de celle-ci est manifestement insuffisante (section d'orifice ou nombre de modules). (RDC- Entrée Chaudière JUNKERS W250BS0020TA)</p> <p><i>Remarque : Pas d'amenée d'air direct dans local. Le détalonnage des portes insuffisant ne permet pas une amenée d'air indirecte appropriée</i></p>	
<p>C.23 Appareil raccordé - Etat du conduit de raccordement</p>	<p>A2</p>	<p>29d7 : le conduit de fumée ou le tubage est raccordé directement sur l'appareil (RDC- Entrée Chaudière JUNKERS W250BS0020TA)</p>	
<p>C.22 Appareil raccordé - Absence de conduit</p>	<p>DGI</p>	<p>28b : le dispositif d'évacuation des produits de combustion n'est manifestement pas un conduit de fumée (RDC- Entrée Chaudière JUNKERS W250BS0020TA)</p> <p>Remarque : Conduit ne débouchant pas à l'extérieur</p>	

LEGENDE	
A1	Présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
A2	L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
DGI (Danger Grave et Immédiat)	L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.
(3)	Point de contrôle selon la norme utilisée

E INSTALLATIONS INTERIEURES GAZ NON CONTROLEES OU PARTIELLEMENT CONTROLEES

Localisation	Installations intérieurs gaz	Motif
RDC- Entrée	Cuisinière - - -	Alimentation en gaz non fonctionnelle
RDC- Entrée	Chaudière - JUNKERS - W250BS0020TA -	Alimentation en gaz non fonctionnelle

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux installations non contrôlées, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des installations concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.



F	CONSTATIONS DIVERSES
<p>Commentaires :</p> <p>Certains points de contrôles n'ont pu être contrôlés. De ce fait la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée. Notre cabinet se tient à votre disposition pour compléter le contrôle dès que l'alimentation en gaz sera fonctionnelle.</p>	

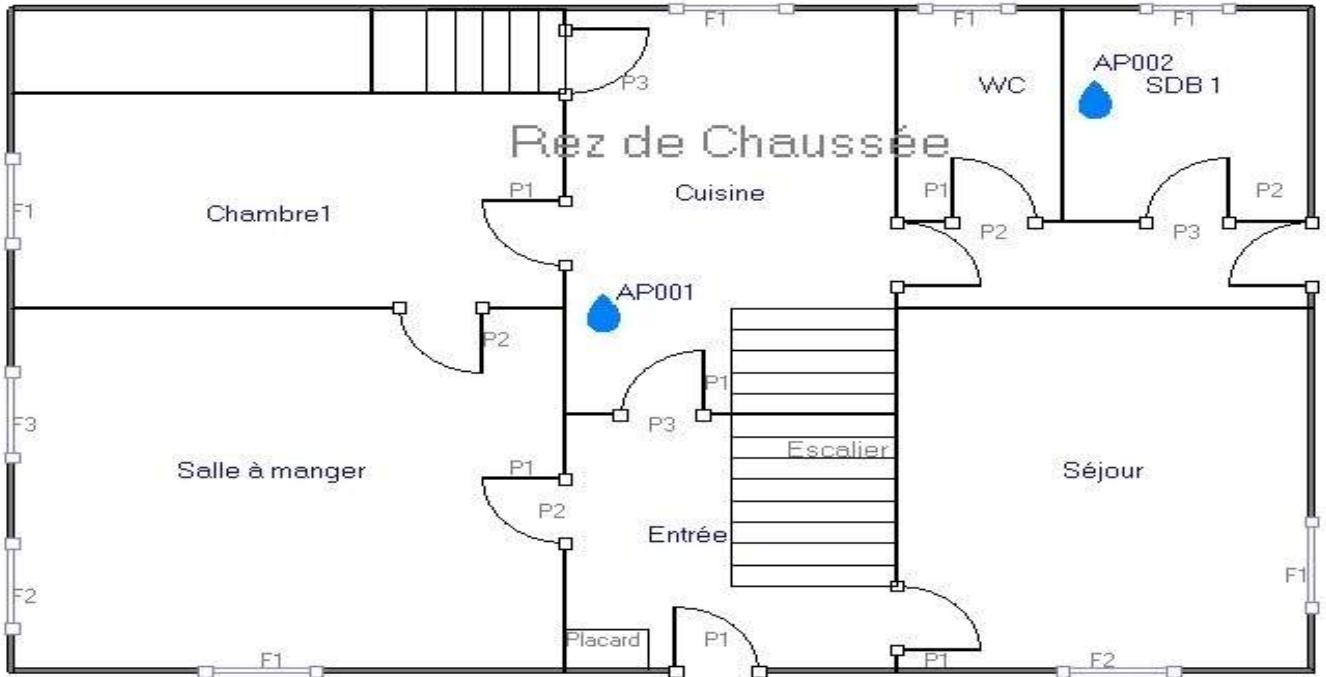
	L'installation ne comporte aucune anomalie.
<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.
<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service.

LEGENDE	
A1	Présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
A2	L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
DGI (Danger Grave et Immédiat)	L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.
(3)	Point de contrôle selon la norme utilisée

G	CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR
<p>Signature et Cachet du Cabinet</p>  <p>SARL Adiantes Audit & Diagnostic Immobilier 21, rue principale 67310 ALLENWILLER S.A.R.L. au capital de 10000 € Siret : 504 598 319 00011 APE : 7120B</p> 	<p>Etablissement du rapport :</p> <p>Fait à Strasbourg le 24/10/2008</p> <p>Cabinet : ADIANTES Audit&Diagnostic Immobilier</p> <p>Nom du responsable : Arsène ANTONI</p> <p>Nom du diagnostiqueur : Arsène ANTONI</p> <p>Certification de compétence délivrée par : SGS</p> <p>N° de certificat de qualification : CDP-IMM01193</p> <p>Date d'obtention : 06/05/2008</p> <p>Désignation de la compagnie d'assurance : GENERALI</p> <p>Date de validité : 31/05/2009</p>



H.1 ANNEXE - PLANS



H.2 ANNEXE - PHOTOS



Photo n° Ph001
 Localisation : RDC- Entrée
 Cuisinière
 Description : Non raccordé



Photo n° Ph002
 Localisation : RDC- Entrée
 Chaudière JUNKERS
 Description : Raccordé



H.3 ANNEXE - ATTESTATION DE COMPETENCE ET D'ASSURANCE



CERTIFICAT N° CDP-IMM01193
Version 2

Nous attestons que :
Monsieur ANTONI ARSENE

Intervenant au nom de la société :

25 RUE DE LA LAMPROIE
67000 STRASBOURG

répond aux exigences de compétences
du **Référentiel de Certification de Personnes**
« Diagnostiqueurs immobiliers » pour les diagnostics suivants,



Diagnostic	Validité du certificat
Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis	Du 06/05/2008 Au 05/05/2013
Constat de risque d'exposition au plomb	Du 06/05/2008 Au 05/05/2013
Etat de l'installation intérieure de gaz	Du 21/04/2008 Au 20/04/2013
Diagnostic de la performance énergétique	Du 21/04/2008 Au 20/04/2013

Edité 22/05/2008



Le Directeur Certification



SGS ICS
191, avenue Aristide Briand - 94237 CACHAN Cedex
Téléphone : 01.41.24.86.60 Télécopieur : 01.41.24.89.96 www.fr.sgs.com
SAS au capital de 50 000 € R.C. S. Créteil 403 293 103 - APE 743 B

graphic design atelier roger pland printed by orrell fössli security printing ltd switzerland



003430
HAGUENAU CASTEROT CLAUDE



003430
HAGUENAU CASTEROT CLAUDE

ADIANTES
21 RUE PRINCIPALE
67310 ALLENWILLER

**ATTESTATION D'ASSURANCE
100 % PRO**

La Compagnie GENERALI IARD, certifie que l'assuré :

ADIANTES

a souscrit un contrat d'assurance n° AL151789.

La présente attestation est valable pour la période comprise entre le 01 juin 2008 et le 31 mai 2009.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile

- 'générale' encourue par l'assuré
- 'professionnelle' encourue par toutes les personnes faisant partie de l'effectif de l'entreprise de l'assuré

en raison des dommages qu'elles peuvent causer à autrui, y compris aux clients, du fait des activités professionnelles suivantes :

DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

La présentation de cette attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage la Compagnie que dans les limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait le 29 mai 2008.

LA COMPAGNIE

CABINET D'ASSURANCES

Claude CASTEROT

5 rue Maurice Blin - BP 115

67503 HAGUENAU

☎ 03 88 73 10 60 - Fax 03 88 73 11 10

Generali, 7 Boulevard Haussmann 75456 Paris Cedex 09 - Tél. : 01 58 38 40 00
GENERALI assurances IARD - Société Anonyme d'Assurances au capital de 53 193 775 EUR, entièrement versé

Entreprise régie par le Code des Assurances 552 062 663 RCS Paris

Siège social : 7 boulevard Haussmann - 75456 Paris Cedex 09 - Téléphone : 01 58 38 40 00 - Télécopie : 01 58 38 40 05

105CA - 07/2005